



SELARL JURICADJI

Avocats Associés

Château Saint Henri – 121 rue Rabelais

13016 MARSEILLE - Tél. 04 42 16 02 07

www.cadji-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'ACTIFS IMMOBILIERS

DEPENDANT D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

Sur la commune de MARSEILLE (13004), dans un ensemble immobilier en copropriété 1, 3, 5 et 7 Boulevard Banon et 134, 136 et 138 Boulevard Françoise Duparc, Quartier des Chartreux, cadastré 816 section D n°346, lieu-dit 1 Boulevard Banon pour 12 a 03 ca :

Etat descriptif de division et règlement de copropriété publié le 19/10/1966, vol 4812 n°12.

- le lot n°11 consistant en une cave au sous-sol portant le n°11 et les 5/10.000ème du terrain et les 5/10.000èmes des parties communes,

- le lot n°61 consistant en un studio au 4ème étage centre, de l'immeuble A Bloc 1 composé d'un séjour avec coin cuisine, dégagement et une salle de bains avec WC, d'une superficie de 33,91 m² et d'un balcon de 4,44 m², et les 54/10.000ème du terrain et les 114/10.000èmes des parties communes

**EN UN SEUL LOT D'ENCHERES ET SUR LA
MISE A PRIX DE : 15.000,00 euros, sans faculté de baisse**

ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 A 9H30, à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, siégeant en son prétoire ordinaire, sis PALAIS MONTHYON – SALLE BORELY -13006 MARSEILLE, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

CONDITIONS D'OCCUPATION DES LIEUX : les biens sont libres d'occupation.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 16/05/19 par la SELARL JURICADJI, au Greffe du Juge de l'Exécution près le T.G.I de MARSEILLE, où il peut être consulté. Les enchères sont recevables uniquement : *Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE ; *Si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution irrévocable bancaire le consulter) représentant 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 euros, établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier

de l'Ordre des avocats de MARSEILLE, conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

VISITE :

Le mardi 3 septembre 2019 de 10h00 à 11h00

(Par Maître TUCA, huissier à MARSEILLE, Tél. : 04 91 33 76 20)

**Signé : Sophie ALEXANDER
Avocat Associé.**